




Fiche d'information «Jouets utilisés dans l'eau et sur l'eau»

Catégorie de produit	Description	Exemples
Jouets pour le bain	<p>Il s'agit ici de jouets très simples et colorés prenant souvent la forme d'un animal. Ils sont généralement utilisés dans la baignoire.</p> <p>Ces produits sont habituellement destinés aux jeunes enfants (de moins de 3 ans).</p> <p>Caractéristiques:</p> <p>CE</p>	
Petits bateaux à piles (télécommandés)	<p>Ces jouets sont destinés aux enfants de plus de 36 mois et sont généralement utilisés dans les fontaines publiques, à la plage ou bien sur les cours d'eau, les lacs, les piscines, etc.</p> <p>Caractéristiques:</p> <p>CE </p>	

Jouets gonflables simples

Ces **jouets** sont conçus pour être utilisés à la maison ou à la plage. Ils n'ont toutefois pas vocation à être exclusivement utilisés dans l'eau et ne peuvent pas supporter le poids d'un enfant.

Caractéristiques:



Ballons de grande taille ornés de sections colorées



Poupées de petite et grande taille se redressant seules, conçues pour les enfants de tous âges



Jouets gonflables utilisables dans l'eau et sur lesquels il est possible de grimper

L'utilisateur de ces produits s'installe sur le flotteur (longueur inférieure à 1,20 m). Ces articles sont considérés comme des **jouets**.

Caractéristiques:



Les bateaux et matelas mesurant **plus de 1,20 m** sont normalement conçus pour être utilisés en eau profonde et **ne sont par conséquent pas considérés comme des jouets**. Ils entrent dans la catégorie des **articles de loisirs flottants**.

Caractéristiques:



Petits matelas (ne dépassant pas 1,20 m)



Petits bateaux (ne dépassant pas 1,20 m)



Jouet à enfourcher (la taille n'a pas d'importance)



Bouées

Il s'agit ici d'anneaux pouvant supporter le poids d'un enfant. Ils possèdent un diamètre **inférieur à 1,20 m** et sont utilisés en eau peu profonde (en fonction de l'enfant), sous la surveillance des adultes. Ces produits ont une visée ludique et ne constituent pas des accessoires de natation ou d'apprentissage de la nage. Par conséquent, ils sont considérés comme des **jouets**.

Caractéristiques:



Les produits possédant un diamètre **supérieur à 1,20 m** ne sont **pas considérés comme des jouets**, mais comme des **articles de loisirs flottants**.

Caractéristiques:



Articles n'étant PAS considérés comme des jouets

Articles utilisés dans le cadre du sauvetage de vies humaines

Les articles utilisés dans le cadre du sauvetage de vies humaines ne sont généralement pas considérés comme des jouets, mais comme des équipements de protection individuelle.

Caractéristiques:





Accessoires de natation et articles de loisirs flottants

Les articles de loisirs flottants possèdent un diamètre minimum de 1,20 m et **ne sont pas considérés comme des jouets**.

Les articles de loisirs flottants **ne rentrent pas dans la catégorie des équipements de protection individuelle**.

Caractéristiques:



<p>Articles gonflables permettant de s'asseoir, utilisables dans l'eau (sièges flottants)</p>	<p>Ces produits sont des bouées possédant un siège intégré équipé de deux trous, dans lesquels l'enfant passe ses jambes. Ces articles sont considérés comme des équipements de protection individuelle.</p> <p>Caractéristiques:</p> <p>CE</p>	 
<p>Accessoires de natation et d'apprentissage de la nage (brassards, gilets)</p>	<p>Ce groupe de produits se compose avant tout de petits gilets de sauvetage et de brassards. Bien que ces produits soient généralement vendus au rayon jouets, ils n'ont aucune visée ludique et sont considérés comme des accessoires de natation / d'apprentissage de la nage. Ils appartiennent donc à la catégorie des équipements de protection individuelle.</p> <p>Caractéristiques:</p> <p>CE</p>	